



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°28/2025
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 en date du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la signature du marché n°2024-05 passé selon la procédure d'appel d'offres, relatif à la fourniture et installation de mobiliers pour le centre culturel pour le lot n°1 : mobilier de confort et mobilier de médiathèque, avec la société IDM à Nantes,

Considérant la nécessité de modifier les quantités, de supprimer et remplacer le mobilier de certains postes de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, pour des raisons fonctionnelles, d'agencement et de circulation au sein du centre culturel,

Suite à des besoins complémentaires en termes de volumétrie et de rangement,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°1 au lot n°1 (mobilier de confort et mobilier de médiathèque) avec la société IDM à Nantes, afin de prendre en compte au niveau de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire :

- La modification de certains postes afin de répondre à des besoins fonctionnels, des contraintes d'agencement et de circulation, pour une moins-value de 28 994,18 € HT.
- L'ajout de mobilier afin de répondre à des besoins complémentaires en termes de volumétrie (rayonnages), de rangement (meuble TV), et d'une table automate pour le poste RFID, pour une plus-value de 22 327,33 € HT.

Après prise en compte de ces modifications, le montant de l'avenant n°1 s'élève à - 6 666,85 € HT, soit - 8 000,22 € TTC.

Le montant du marché après avenant n°1 passe donc de 283 217,28 € HT soit 339 860,73 € TTC à 276 550,43 € HT soit 331 860,52 € TTC, ce qui engendre une baisse de 2,35 % du montant initial du marché.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250331-D-28-2025-AU
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la société IDM à Nantes

LIBERCOURT, le 31 mars 2025

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr